

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES.
25 centimes la ligne
RÉCLAMES.
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
13	Dim.	s. Anaclel.		☉ P. Q. le 4 à 11 h. 0' du soir.
14	Mardi.	s. Bonaventure	Albas, Montcabrier, Labastide-Murat, Lavercautièrre, Lascabanes, Figeac.	☉ P. L. le 11, à 1 h. 48' du soir.
15	Lundi.	s. Henri.		☉ D. Q. le 18, à 5 h. 22' du soir.
16	Mercr.	N.-D. du m. C.	Prayssac.	☉ N. L. le 26, à 9 h. 14' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenne, l'Aveyron), Fumel, Castelnau, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 9 juillet 1862.

On nous communique les pièces suivantes, que nous nous empressons de publier :

A L'EMPEREUR.

Paris, le 3 juillet 1862.

Sire,

Profitant de la bienveillante autorisation que l'Empereur daigne m'accorder, je prends la respectueuse liberté d'appeler, sur la situation faite au département du Lot dans le tracé de nos Chemins de fer, la haute attention de Sa Majesté. Les études entreprises dès 1842 assuraient à nos contrées le maintien du transit de Paris à Toulouse, alimenté par une des routes les plus anciennes et les plus fréquentées de la France. Comment avons-nous perdu le bénéfice de notre position topographique ? C'est ce que je m'interdis d'examiner, aujourd'hui que les faits appartiennent au domaine du passé. M. Magne, alors ministre des Travaux publics, pensa que la déviation de la route par Périgueux avait plus d'avantages : ce n'était pas l'impression générale, Sire, qu'il me soit permis de le dire, puisque, en dehors d'autres considérations, le tracé préféré par le Ministre longeait presque parallèlement le chemin de Paris à Bordeaux, à une distance qui n'excédait pas, dans certaines parties, 45 kilomètres, du côté de l'Ouest, laissant du côté de l'Est une zone de 150 kilomètres où il n'y avait pas un tronçon.

Pour répondre à la noble pensée de l'Empereur, qui voulait, autant que possible, que tous les chefs-lieux de départements fussent reliés à Paris par une voie ferrée, il parut toutefois nécessaire d'accorder au département du Lot une compensation légitime : et la loi de 1855 lui reconnut, en principe, un embranchement sur Cahors. Aux termes de cette loi, la concession, obligatoire pour la Compagnie, ne devait être définitive, en ce qui concerne l'Etat, qu'après avoir été régularisée par un décret impérial à intervenir dans un délai de deux ans. Nous sommes en 1862. et le décret, Sire, n'a point paru. Je m'abstiendrai encore d'en rechercher les causes, dans la crainte de fatiguer l'indulgente attention de Votre Majesté. Chaque année, ce décret nous a été promis : l'Exposé de la situation de l'Empire, soumis dans cette session au Corps législatif et une lettre que Son Excellence M. Rouher m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 2 avril dernier, nous le présentaient comme à la veille d'être envoyé au Conseil d'Etat. Nous nous croyions arrivés enfin au terme de notre longue attente : Une clause importante, relative à la Subvention de l'Etat, avait été oubliée dans le texte de la loi qui garantissait nos droits, et il parut, au dernier moment, opportun de substituer au décret un nouveau projet de loi. Ce projet, Sire, et je demande humblement pardon à Votre Majesté de tant de longueurs, devait être envoyé au Corps législatif avant la fin de la session. La Session est close, et nous attendons encore.

Si Votre Majesté daigne remarquer que l'embranchement, dit de Libos, dont nous poursuivons l'exécution avec une si excusable impatience, n'est qu'un dédoublage à une déception aussi cruelle qu'imprévue ; s'il m'était permis d'ajouter que dans ces derniers temps le département du Lot, consulté par le Ministre des Travaux publics, a fait de vains efforts, par l'organe de ses assemblées électives, pour reconquérir une partie de l'important transit qu'il avait perdu, l'Empereur abaisserait, j'ose le croire, un regard bienveillant sur une situation si digne d'intérêt et dont souffrent les populations les plus honnêtes et les plus dévouées.

Mais, tandis que le Gouvernement impérial, dans sa féconde initiative apporte, par l'achèvement des réseaux qui doivent couvrir la France de chemins de fer, un élément de plus à la gloire d'un grand règne, il ne serait peut-être pas inu-

tile de soumettre à son appréciation un projet fertile, pensons-nous, en résultats pratiques. L'embranchement de Cahors à Libos, désormais hors de discussion, puisqu'il nous est reconnu par une loi, ne desservira, il faut le dire, qu'un intérêt exclusivement local. Il y aurait facilité, Sire, à le relier aux intérêts généraux du pays en le prolongeant dans la vallée du Lot jusqu'à Capdenac, où il se souderait au chemin projeté par Rodez, vers la Méditerranée et ouvrirait ainsi au commerce un débouché nouveau entre Bordeaux et Marseille. L'écoulement des produits de toute sorte, que les lignes actuelles ne suffisent déjà plus à transporter, se trouverait singulièrement favorisé par l'établissement de cette voie, qui aurait l'avantage d'utiliser, en outre, au profit des deux plus grands ports commerciaux de l'Empire, un tronçon onéreux pour l'Etat par la subvention qu'il nécessite. Les sacrifices qu'elle exigerait seraient peu considérables, en regard de ses immenses bienfaits, surtout si on la dotait des crédits consacrés jusqu'ici à l'achèvement problématique de la navigation du Lot.

Les limites naturellement imposées à cette lettre et que je crains, Sire, d'avoir déjà dépassées, ne me laissent pas la latitude de soumettre, avec plus de détails, à Votre Majesté les considérations qui justifient, au point de vue général, la valeur d'un pareil projet. M. Rouher, que j'ai eu l'honneur d'en entretenir, ne paraît pas éloigné de s'y rallier éventuellement. Au nom de la vieille province du Quercy, j'ose donc supplier l'Empereur de prendre notre cause sous sa toute puissante égide et de vouloir bien faire étudier la prolongation du chemin de fer de Cahors à Libos jusqu'à Capdenac, par la vallée du Lot. En daignant écouter les vœux ardents déposés au pied du Trône, aussi bien par l'intérêt particulier que par l'intérêt général, l'Empereur ajoutera un titre de plus à l'affection et au dévouement que les populations, dont je regrette d'être le trop modeste organe, professent à jamais pour Sa Personne.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très-humble, très-obéissant serviteur et très-fidèle sujet.

C^{te} Joachim MURAT,

Député, Secrétaire du Corps législatif,
Vice-président du Conseil général du Lot.

Son Excellence le duc de Bassano, Grand-Chambellan de l'Empereur,

A Monsieur le Comte Joachim Murat, député.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu et j'ai mis sous les yeux de l'Empereur le mémoire que vous lui adressez sur la situation des chemins de fer qui intéressent votre département.

Veillez, Monsieur le Comte, recevoir l'expression de mes sentiments dévoués.

Duc de BASSANO.

Palais de Fontainebleau, 5 juillet 1862.

Paris, 4 juin, 1862.

A Monsieur le Comte Joachim Murat, député.

Monsieur le Comte,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 juin dernier, vous insistez pour que le projet de loi qui doit assurer d'une manière définitive l'exécution de l'embranchement de Cahors, soit présenté au Corps législatif avant la fin de la session de 1862.

Cet embranchement, Monsieur le Comte, est admis en principe et son exécution ne pourrait faire l'objet d'un doute ; j'aurais désiré vivement pouvoir présenter au Corps législatif, avant sa séparation, le projet de loi qui le rattache, à titre définitif, au réseau d'Orléans, mais j'avais en même temps à négocier avec la compagnie d'autres arrangements et le temps a manqué pour

arriver à une conclusion.

Vous pouvez être assuré que la session prochaine ne se passera pas sans que cette affaire soit régularisée.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Signé : ROUHER.

L'avenir de notre chemin de fer est donc assuré et les populations du Lot n'oublieront pas que ce résultat est dû à l'énergique persévérance de notre députation.

Mais à côté de cette question se trouve encore celle du plan financier adopté par le Conseil général dans sa dernière session. — Certaines difficultés, que son examen au ministère de l'intérieur avaient soulevées, avaient été applanies par l'intervention de nos représentants qui avaient obtenu l'envoi du projet au conseil d'Etat. Nous avons appris, il y a quelques jours, que le rapporteur de ce Conseil, M. Flandin, avait critiqué le plan proposé, assez vivement pour l'empêcher d'arriver au corps législatif. — Nous croyons pourtant pouvoir donner l'assurance, sur la foi de certains renseignements, que les objections présentées par M. Flandin contre le projet seront victorieusement combattues, et que la loi qui doit le sanctionner viendra à la session prochaine.

Ayons foi en l'avenir. L'administration du département a été confiée à une main ferme et habile, et ce que nous savons du bien que M. le marquis de Fleury a fait dans le Var nous donne le droit d'espérer beaucoup de son administration dans le Lot.

A. LAYTOU.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Paris, le 8 juillet 1862, 7 heures du matin.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets et Sous-préfets.

(Moniteur)

Hier, à dix heures et demie, l'Empereur et l'Impératrice ont quitté Fontainebleau pour aller visiter les départements de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et du Cher.

Le Prince Impérial est parti pour le château de Saint-Cloud.

Leurs Majestés se sont arrêtées à deux heures et demie aux usines de Fourchambault et y ont trouvé l'accueil le plus chaleureux de la part de la population ouvrière et la réception la plus intéressante au point de vue industriel.

A quatre heures, l'Empereur et l'Impératrice faisaient leur entrée dans Nevers au milieu d'un concours immense de population. Après la visite à la Cathédrale et la réception des autorités, Leurs Majestés ont assisté au défilé du département tout entier, pour ainsi dire, car sur 318 communes, 285 étaient représentées presque au complet.

Ce défilé, qui n'a pas duré moins de deux heures, a donné à Leurs Majestés un témoignage éclatant des vives sympathies qui animent le département de la Nièvre.

Sa Majesté l'Impératrice, bien qu'assez souffrante, n'en a pas moins partagé toutes les fatigues de cette journée si bien remplie.

Ce soir grand dîner à la préfecture et bal au palais ducal.

Leurs Majestés se remettent en route aujourd'hui, à onze heures, pour se rendre à Riom et à Clermont-Ferrand.

Paris, le 9 juillet 1862, à 7 heures du matin.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

La réception de Leurs Majestés à Riom et à Clermont a été des plus sympathiques et des

plus chaleureuses.

Ces deux villes avaient rivalisé entre elles pour témoigner de leur amour et de leur dévouement à la dynastie.

Comme à Nevers, toutes les communes, bannière en tête, et conduites par leurs Maires, ont défilé, l'espace de quatre heures durant, devant l'Empereur et l'Impératrice avec un enthousiasme indescriptible.

Leurs Majestés, profondément touchées de ces démonstrations partant du cœur, n'ont pas voulu se retirer avant que la dernière députation eût passé devant Elles.

La santé de l'Empereur est parfaite.

Sa Majesté l'Impératrice, toujours très-souffrante, n'a voulu se soustraire à aucune des fatigues de cette longue journée.

BULLETIN

A Varsovie, le 3 de ce mois, un coup de pistolet a été tiré sur le grand-duc Constantin. Il était arrivé la veille dans cette capitale. A la sortie du Théâtre, au moment où S. A. I. montait en voiture, l'assassin a commis le crime presque à bout portant. Heureusement la balle dévia et ne fit qu'effleurer la clavicule gauche. Le meurtrier, Sarotzinski, fut immédiatement arrêté. On ignore encore les mobiles de ce crime.

On ne saurait trop vivement flétrir cet attentat qui ne peut que compromettre gravement la cause sainte de la Pologne.

D'après certaines correspondances, le coup était dirigé sur Krzyzanowski, adjudant-général du Prince.

La blessure du prince est légère et ne l'empêche pas de continuer les travaux qu'il avait déjà commencés de son nouveau gouvernement.

« Nous avions raison de penser, dit notre correspondant de Paris, que le grand-duc Constantin ne modifierait pas ses projets de réforme et d'apaisement, malgré le déplorable attentat dont son Altesse impériale a été victime. Une dernière dépêche de Varsovie en donne l'assurance officielle. Les membres du Conseil du district et le clergé de Varsovie, sont allés spontanément auprès du Prince pour protester contre l'acte infâme de Sarotzinski et répudier toute espèce de solidarité entre lui et les populations polonaises, lesquelles répudient son crime avec horreur. Cette démarche a vivement touché Son Altesse Impériale qui s'est hâtée de déclarer qu'il ne lui était pas même venu à la pensée qu'il pût exister rien de commun entre l'assassin et les habitants de Varsovie ; et qu'en eût-il été différemment, elle n'aurait point renoncé à remplir, dans toute leur étendue, la mission qui lui a été donnée précédemment par le Czar et le programme qu'elle s'est imposée d'avance.

« De telles paroles sont faites pour rassurer les esprits, sur l'avenir qui est réservé à la Pologne, quoiqu'il arrive. Ses amis sont fondés plus que jamais à espérer. Il ne dépendra ni d'un misérable ni d'un fou de changer les destinées d'un peuple qui a reconquis sa place dans le monde par tant de prodiges de constance et par tant d'héroïsme. »

Interpellé par M. Curzio, député, sur la question de savoir s'il est vrai que l'Italie doit prendre part à l'expédition du Mexique, le Ministre répond négativement et ajoute que cette affaire n'a jamais été un sujet de discussion dans les Conseils du gouvernement.

Les opérations militaires sont ralenties dans le Montenegro, par suite de pluies torrentielles. Les dépêches d'Amérique, qu'on lira plus loin,

sont très-importantes.

La position financière de ce pays s'aggrave, l'agio sur l'or est monté à 9 1/4. On est à la veille d'user d'expédients pour parer aux folles dépenses de l'administration unioniste.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 6 juillet.

La Correspondance franco-italienne assure que le ministre de la justice a adressé une circulaire aux procureurs généraux pour leur recommander de surveiller les écrits et les discours des membres du clergé qui sortiraient de la sphère du ministère religieux et pourraient nuire à l'Etat. Le ministre ordonne que les procédures contre le clergé soient conduites avec énergie et promptitude. Il recommande d'assister les prêtres qui ont été frappés de peines ecclésiastiques pour avoir accompli leurs devoirs civils.

Cracovie, 5 juillet.

Les nouvelles de Varsovie sont rassurantes sur l'état du grand-duc Constantin.

Jarosinski, auteur de l'attentat, est âgé de trente ans; il a avoué son crime.

Le général Luders est toujours en danger. Son successeur, le général Markiewicz a signé plusieurs sentences de mort contre des officiers.

On rattache cette décision aux récents attentats.

Paris, 8 juillet.

Londres, 8 juillet.

Lord Russell, répondant à lord Brougham, regrette que la Russie n'ait pas reconnu le royaume d'Italie.

On négocie pour le faire sous certaines conditions.

La Prusse aussi est prête à reconnaître l'Italie, sur la promesse que l'Italie sera pacifique envers l'Autriche.

Naples, 5 juillet.

Le bruit court que Chiavone a été tué avec deux de ses compagnons aux montagnes de Pecco, dans un combat acharné contre les Français.

New-York, 24 juin.

Les confédérés réclament l'honneur de la victoire pour la bataille livrée le 16, près de Charleston. On n'a encore reçu aucun rapport fédéral sur ce fait d'armes.

Le Congrès a voté un droit d'un demi-centime par livre sur le coton.

La situation n'a pas changé à la Nouvelle-Orléans.

Le président Lincoln et le général Pope sont allés consulter le vieux général Scott.

New-York, 26 juin.

Le général Mac-Clellan s'est emparé, sans de grandes pertes, d'une position avancée devant Richmond. Les confédérés résistent énergiquement.

On annonce que le général confédéré Jackson a battu le corps fédéral de Fremont.

Les généraux Banks et Schields ont réuni leurs forces.

La Chambre des représentants a voté le projet relatif à l'émission des bons du Trésor.

Change, de 20 à 20 1/2. Agio sur l'or, 9 1/4. Coton, 36.

New-York, 26 juin.

Le bill de la taxe du coton a été adopté par le Congrès. La Chambre des représentants a voté le bill relatif à une émission de 450 millions de bons du Trésor.

Les confédérés disent qu'ils ont eu l'avantage dans le dernier combat livré près de Charleston.

On parle d'une modification dans le cabinet fédéral.

Le président Davis est malade à Raleigh, et le général de Beauregard à Richmond.

Shang-Hai, 21 mai.

Les rebelles chinois ont été repoussés de Ningpo et de Tsangpo, villes occupées par les troupes impériales.

Des troupes indigènes ont été mandées de l'Inde.

Les alliés protègent Shang-Hai.

Southampton, 6 juillet.

Le général Prim est arrivé aujourd'hui de New-York. Il est parti ce soir pour Londres.

Revue des Journaux.

M. Coquille, publiciste du journal le Monde, se préoccupe de la crise que la Belgique pourrait avoir à subir par suite d'un triste événement que donne lieu de redouter l'affaiblissement plus sensible de jour en jour de la santé du roi Léopold :

« Par une étrange inadvertance et aussi pour obéir à la fatalité de la révolution, écrit M. Coquille, Léopold s'est jeté dans les bras du libéralisme; il s'est livré et il a livré sa royauté aux mains des hommes qui font profession de détester les rois et les institutions monarchiques. Il a contribué à repousser, du pouvoir, par des voies illégitimes, le parti catholique, qui seul portait affection à la royauté nouvelle et était en mesure de lui assurer un avenir prospère... »

L'Opinion Nationale constate, par l'organe de M. Bonneau, que les journaux légitimistes et cléricaux attaquent la révolution avec un redoublement de violence « parce qu'ils ont puisé non pas une nouvelle force, mais une dernière illusion dans les manifestations du Pape et des évêques. »

M. Scherer publie dans le Temps, un article où il s'attache à démontrer qu'on ne peut espérer de transactions satisfaisantes avec la cour de Rome :

« On veut, dit-il, qu'il soit de nouveau question d'un compromis dans les affaires de Rome. Le Saint-Siège renoncerait aux provinces qu'il a perdues, et recevrait de la France la garantie du territoire qui lui reste. Il faut, en vérité, qu'on soit bien à bout d'expédients pour s'arrêter à celui-là. On peut dire que la question romaine se prête à toutes les solutions, excepté une, et c'est précisément cette solution impraticable que l'on voit reparaître encore une fois dans les rumeurs diplomatiques.

« Supposons que le Saint-Siège consentit à un pareil arrangement, supposons qu'il en fit lui-même la proposition, la France ne pourrait jamais y donner les mains.

« La France ne pourrait y consentir, parce que la transaction dont il s'agit serait la négation des droits du peuple romain. La France représente dans le monde ce principe : que chaque nation a le droit de se gouverner comme elle l'entend, et nous ne saurions, sans nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, imposer un souverain étranger à des sujets qui n'en veulent pas. »

La Patrie :

« Nous ne saurions nous associer trop hautement à l'indignation que causera la nouvelle de ce lâche attentat. Les Polonais, continue M. Dellet, n'auront qu'une voix pour flétrir cette criminelle tentative, et le respect de leur cause, non moins que leur honneur, repoussera la solidarité d'un attentat qui ne saurait être que l'œuvre détestable d'un des plus cruels ennemis de la Pologne. »

Le Siècle fait observer que la nouvelle de la reconnaissance du royaume d'Italie par le cabinet de Saint-Petersbourg attriste le Monde et l'Union :

« Ne pouvant la nier, ajoute M. de la Bédollière, ils s'efforcent d'établir que cette reconnaissance a été entourée de réserves. Nous ne croyons nullement aux conditions qui auraient été dictées à l'Italie, et tout ce que nous voyons dans les doutes émis par les feuilles cléricales, c'est la preuve qu'elles acceptent difficilement les vérités qui leur sont désagréables. »

M. Hébrard dans son bulletin du Temps, appelle l'attention sur une circulaire par laquelle M. le préfet du Nord recommande aux sous-préfets, aux maires, aux inspecteurs primaires et aux instituteurs de son département, l'enseignement de notions élémentaires d'agriculture et d'horticulture dans les écoles primaires :

« Prouver aux enfants, prouver surtout aux parents dans nos pays agricoles, qu'un laboureur instruit vaut mieux qu'un laboureur ignorant, c'est faire œuvre hautement et essentiellement démocratique, c'est élever de bons citoyens, de bons électeurs, des hommes libres. »

Voici en quels termes M. Poujoulat, publiciste l'Union, définit le royaume d'Italie :

« C'est un composé des débris de cinq souverainetés, c'est le total des rapines d'un petit Etat qui veut s'étendre; c'est le produit rapide de la conspiration, de la fraude, de la brutalité, un résultat d'actes qui tous ont été condamnés par le gouvernement français : le Moniteur en est l'irréfusable témoin. Et voilà l'état de choses que la Russie reconnaît ! Nous convenons sans peine que reconnaître et approuver ce n'est pas tout un, mais nous savons trop que reconnaître et encourager se ressemblent beaucoup. »

Le Constitutionnel contient un article intitulé : « La situation nouvelle de la France au Mexique. » S'attachant à justifier ce titre, M. Paulin Limayrac établit que la situation s'est gravement modifiée en ce sens que primitivement il y avait des intérêts européens, des intérêts collectifs engagés, tandis qu'actuellement il n'y a plus que des intérêts français :

« Et d'abord l'honneur du drapeau. Sur ce point, il n'y a heureusement qu'un sentiment et qu'une voix en France, et l'orateur qui, à la Chambre, a osé parler de la retraite de nos troupes, a eu une des plus tristes inspirations de sa vie politique; il a pu s'en apercevoir aussitôt, car jamais isolement plus subit ne s'est fait autour d'un homme, soit dans la Chambre soit dans le pays.

« Certes, les difficultés militaires n'existent qu'aux yeux de ceux qui ne veulent pas se rendre compte de l'état des choses. Nous n'avions qu'un faible contingent, puisque l'Espagne devait fournir le plus fort, et la guerre, selon toutes les probabilités, devait commencer trois mois plus tôt.

« C'est à ces circonstances que nous devons de n'être pas à Mexico. Mais nous y serons prochainement, tous les obstacles seront vain-

cus par nos soldats, et nous pouvons affirmer que, si le temps d'arrêt qu'ils ont subi ne double leur courage, il ne diminuera pas leur modération après la victoire.

« Ainsi, la question est bien claire, et en France, pas plus qu'en Europe, nul ne peut, nul ne doit donner ni prendre le change. Nous poursuivons en ce moment deux choses au Mexique : un triomphe pour nos armes et une réparation pour nos légitimes griefs. Rien de plus mais rien de moins. L'honneur national est engagé il sera satisfait; des réparations nous sont dues, nous les obtiendrons. »

La même feuille après avoir reproduit la dépêche annonçant l'attentat commis sur le grand-duc Constantin, ajoute par l'organe de M. Vitu :

« A peine avons-nous besoin d'exprimer le sentiment que de pareils crimes font naître dans les âmes; la noble nation polonaise doit plus qu'une autre les déplorer amèrement; et nous sommes convaincus qu'elle prouvera devant l'Europe à quel point elle les déteste et les flétrit. »

On lit à ce sujet dans le Journal des Débats, sous la signature de M. Weiss :

« Cet odieux attentat qui suit de si près celui dont le général Luders a été l'objet, produira dans toute l'Europe une sensation douloureuse. Il serait trop pénible de faire peser la responsabilité de ces deux crimes sur la noble cause qui est restée jusqu'à présent pure de tout excès. »

Pour extrait : A. LAYTOU

FONDATION

D'UNE ACADEMIE DES BEAUX-ARTS,

A CAHORS.

(Suite.)

V.

Établissement d'un Musée.

Mais le moment est venu de s'entretenir de la création d'un Musée. — Un établissement de cette nature est le corollaire inévitable de tout ce qui a été dit plus haut, la consécration de tout ce qui aura été fait: ce sera le couronnement de l'édifice.

Non seulement un lieu où l'on rassemble des chefs-d'œuvre d'artistes qui ne sont plus, des œuvres d'artistes de mérite encore existants, devient un sanctuaire où sont déposés tous les modèles, auprès desquels un homme de goût et de savoir doit venir se recueillir; mais c'est aussi un asile sacré où ces œuvres, si soigneusement élaborées et sérieusement dignes d'admiration, doivent un jour faire la gloire de leurs auteurs. — C'est un lieu de principes et un lieu de récompense: c'est à la foi un temple et un Panthéon. Ce lieu, où on rapproche en outre de nombreux spécimens des divers règnes de la nature pour servir à l'expérience des hommes, est un Musée.

A franchement parler, tous les musées ne sont point dignes de ce nom. La ville de Cahors peut, sans fausse honte, être classée au nombre des villes qui en ont un de cette espèce. L'établissement qu'elle possède et qu'on a jugé à propos de qualifier ainsi, est une certaine salle, située au second étage d'un bâtiment du lycée, dans laquelle on a dû entasser pêle-mêle quelques objets d'une certaine valeur intrinsèque, mais si hétérogènes qu'ils sont rassemblés sans ordre et sans cohésion, ou plutôt sans classification possible. Nul ne pourra consentir à donner le nom de Musée à ce compendium. — Dans de telles conditions d'incommodité, d'exiguïté, et de fâcheux abandon, cet établissement n'a jamais été pris au sérieux. D'une part, le public est presque absolument privé de jouir d'objets destinés à être journellement mis à sa disposition et qui ont été jusqu'à ce jour, — honteux sacrilège! — presque complètement oubliés; mais d'un autre côté, il a été impossible de lui attribuer, pour servir à sa considération et à son accroissement, des objets qui étaient de son domaine, sa propriété, son apanage.

C'est ainsi que, faute d'un musée, et après bien des hésitations légitimes de la part des gens de goût, on a placé à l'extrémité d'un pont, exposée à l'injure du temps, une œuvre d'art remarquable: sa place était dans une galerie; elle y eût été en sûreté, et eût pu, pendant de longues années, attirer l'admiration des connaisseurs. — Faute d'un Musée, on a dû déposer dans une des salles de la préfecture, celle, je crois, où le conseil général prend séance, mais où je ne sache pas que le public soit admis, — deux statues de deux de nos plus grandes illustrations locales, de deux hommes dont le pays doit être fier: du maréchal Bessières et du roi Murat. Je doute que l'intention première de ceux qui ont octroyés les fonds pour la composition de ces brillants ouvrages, ait été remplie. Dans les palais, tandis qu'on y trouve des décorations, des meubles et des ouvrages du meilleur goût, les œuvres d'art, les originaux sont au Louvre.

Faute d'un Musée, on a dû placer à l'hôtel de la préfecture deux tableaux remarquables, deux beaux portraits en pieds: l'un de Sa Majesté l'Empereur et le second de Sa Majesté l'Impératrice. Nous ne croyons pas que l'intention du souverain ait été remplie: S. M. l'Empereur a donné ces tableaux à la ville; le public se trouve encore, pour ainsi dire, privé de jouir d'objets intéressants pour lui à divers titres.

Il faut un Musée. Il est peu ou point de chefs-lieux de départements qui n'en soient pourvus aujourd'hui. Beaucoup de villes inférieures à Cahors, en importance et en population, en possèdent un.

Et ce n'est point le grand nombre de toiles, le grand nombre d'objets d'art, antiques ou modernes, qui fait son prix. Nous pourrions ici formuler une pensée vulgaire: la quantité de curiosités d'une collection pareille n'en saurait valoir la qualité. Nous serions réellement embarrassés de citer les villes considérables qui, au milieu de tableaux nombreux, statues, antiquités, objets de toute nature composant leur musée, possèdent peu de choses vraiment dignes d'intérêt. D'un autre côté nous pourrions nommer un grand nombre de cités de province, qui possèdent quelques objets susceptibles, à eux seuls, d'attirer

l'attention des connaisseurs et de rendre l'établissement qui les renferme, digne de l'intérêt et du respect publics. Un seul objet de prix peut signaler un musée, tandis que des collections entières se recommandent peu.

Je me souviendrai toujours avoir vu au musée de Lille une toile capable de faire, sur tous, une impression profonde: c'est la Médée de Delacroix. — Dans le musée du Mans, tout amateur de goût y distinguera deux belles toiles: l'une est un Lavement des pieds, par Carlo Vanloo; l'autre, un groupe d'armures d'un effet magnifique, attribuée à David de Heem. Le monde artistique sait que le musée d'Alençon, après quelques tableaux simplement dignes d'attention, possède les quatre évangélistes, bas-reliefs en bois du XVI^e siècle. — Au musée de Bordeaux, au milieu d'une collection nombreuse de tableaux de mérite, et si heureusement préservée naguère d'une ruine funeste, un artiste remarquera une vierge du Pérugin, une marine de Gudin, un Rubens, un Brawer, un Titien; mais le visiteur sera toujours captivé par le fameux tableau de Cogniet: le Tintoret peignant sa fille au lit de mort! C'est qu'un semblable objet d'art peut fournir texte à de longues méditations: il ferait, à lui seul, l'ornement d'une galerie. — Le musée de Nîmes, installé dans la fameuse Maison Carrée et connu sous le nom de Marie Thérèse, est un des plus intéressants qu'il y ait en France, non par le nombre mais par la valeur de ses tableaux: ce qui vaut mieux. Il possède des peintures italiennes; on y voit un monument admirable des écoles archaïques, de belles pages de l'école des Carrache, et un des meilleurs ouvrages de l'école moderne: Cromwell ouvrant le cercueil de Charles I^{er}, de Paul Delaroche. — Les amateurs ne trouvent guère au musée de Lyon autre chose que l'Ascension du Pérugin. — Pense-t-on que le tableau d'Ingres, représentant le Vau de Louis XIII et que l'on rencontre dans une modeste église de Montauban, ne serait pas, à lui seul, capable d'illustrer un salon? — Pour nous, nous ne sommes jamais entré dans la grande galerie de tableaux du musée de Toulouse, sans contempler une fois de plus le chef-d'œuvre de Rubens: le Christ mourant sur la croix! C'est à ne voir que ce seul tableau dans une vaste salle, car il vous laisse une impression si profonde d'horreur et d'admiration à la fois, qu'après avoir détourné la vue, on demeure longtemps encore sous le charme d'une telle composition. Un seul tableau de cette force doit être, à lui seul, la fortune d'un musée!

Enfin, qu'il nous soit permis de citer les noms de quelques villes moins importantes que celle qui nous occupe, cependant plus avancées dans le progrès: non pas tant pour céder au vain désir de faire un étalage d'érudition, que pour donner une preuve de l'inertie dont nous sommes coupables. A St-Quentin, vous pourriez admirer des portraits au pastel de Delatour; à Moulins, des portraits et des plâtres moulés sur l'antique; à Aix, Arles, Saintes, des antiquités remarquables; à Périgueux, les musées Chambon et Taillefer; à Besançon, le musée Paris, composé d'antiquités, de tableaux, de dessins; à Verdun, des médailles; à Abbeville, des sculptures; à Toulon, un musée de marine; à Auxerre, Autun, Poitiers, des antiquités et des médailles, etc. etc. — Du moins faut-il prendre les moyens pour recueillir quelques objets de prix. Eh bien! la municipalité, dans ses jours de prospérité, un donateur, dans un accès de générosité, une association largement cimentée, pourrait doter la ville d'un joyau de cette nature. Sachons disposer un local pour l'installer: cette dépense est au nombre des dépenses les plus moralement obligatoires; — sachons disposer les esprits à le bien accueillir.

Or, c'est ici que nous devons invoquer l'appui de la municipalité, car s'il est nécessaire de trouver un local favorable à une telle installation, les voies et moyens ne sauraient arrêter les édiles d'une cité. Il faut qu'une ville dispose d'un établissement vaste, commode, sain, bien éclairé pour une exposition de tableaux (1). Il faut, en second lieu, à cette ville, un préposé à la garde d'objets précieuses conquêtes: un homme spécial, zélé, intelligent, en un mot, un conservateur. — Mais c'est aussi le moment d'invoquer le concours des hommes compétents et les ressources des hommes de cœur. Qu'on y songe! une légère cotisation peut former, chaque année, une somme suffisante pour faire l'achat d'un tableau, ou donner une commande à un artiste distingué, afin de déposer, successivement et avec respect, un nouveau bijou dans un brillant érin.

A part les avantages réels d'une pareille institution, — avantage qu'il serait aisé de multiplier ici, si nous voulions envisager la question sous toutes les faces, — vous aurez donné satisfaction à une pensée de générosité que vous ne pouvez repousser. Beaucoup de personnes, soucieuses de l'intérêt public, désireuses de donner quelques marques authentiques de leur générosité, sont tentées de dédier à un établissement de cette nature, certains objets d'art qu'elles ont en leur possession. C'est ainsi que beaucoup de musées, en province, ont été, sinon fondés, du moins augmentés et sérieusement embellis. Il importe de donner cette faculté aux âmes bien douées, aux cœurs sensibles et charitables. Et bientôt un musée serait considéré comme un Pandémonium, où chaque citoyen serait tenu de sacrifier à l'intérêt public. Nous avons la conviction qu'un sérieux appel fait à nos compatriotes serait entendu; et vous verriez beaucoup de ceux qui seraient possesseurs d'objets curieux, venir faire hommage au pays d'une chose, précieuse sans doute, mais qui perd de son prix par l'isolement.

Personne n'ignore les présents magnifiques faits à la ville de Montpellier, sa ville natale, par M. Fabre, peintre français, ancien professeur de l'Académie des beaux-arts à Florence, époux de la fameuse comtesse d'Albani. Il a légué à la ville de Montpellier 1^o la bibliothèque du poète Alfieri; 2^o une galerie de ta-

(1) Après sérieuse réflexion, nous nous sommes demandé si on ne pourrait pas, dans la ville de Cahors, assigner le vieux tribunal à une telle destination. La grande salle des assises actuelle pourrait être accommodée convenablement à une galerie de tableaux. Sous le rapport de l'exposition, des dimensions, des annexes, dont l'utilité pourrait se faire sentir, cet édifice, avec une entrée pratiquée sur le Quai, se prêterait très-bien à cet usage. Nous faisons des vœux pour que, profitant de l'abandon prochain de ce monument, la municipalité se détermine à l'acquiescer: elle ne saurait faire, pour l'objet qui nous occupe, d'appropriation plus opportune ni plus propice.

bleaux italiens et français. Parmi ces tableaux se trouvent quinze toiles du Poussin, qui ont formé la base du musée de la ville — Cette collection elle-même a été augmentée d'un nombre considérable de pages hollandaises et flamandes de M. Valedan. — Le musée de Lille a été enrichi d'une magnifique série de dessins, donnée par Wicar. — Le musée d'Orléans, fondé par un homme passionné pour la peinture, dessinateur et graveur habile lui-même, M. le comte de Bizemont, s'est considérablement accru depuis quelques années, notamment par le don de tableaux remarquables provenant du château de Richelieu, par M. Pitté, ancien négociant d'Orléans. — Une cité peut-elle avoir assez de reconnaissance pour de telles libéralités!

La cité cadurcienne manquerait-elle, pour orner un salon d'antiquités, d'objets précieux, d'objets lui rappelant des temps dont-elle peut être fière; et ne peut-elle, sans trop d'efforts, faire une collection d'objets, échappés aux ravages du temps et des révolutions? ne pourrait-elle donc se procurer des poteries romaines, des mosaïques, des armures, des débris de sculpture sur pierre, marbre ou bois, des médailles...? — Quelle frappe du pied la terre, et il en sortira des richesses archéologiques de tous les âges.

Veillez imaginer, pour un instant, un musée dans lequel, au milieu de tableaux historiques, vous aurez fait revivre les fastes glorieux de nos ancêtres! — Voyez, de ce côté, un tableau reproduisant cette cité fameuse, dernier rempart des Gaules, défendue contre César par le grand Lucénius. N'est-ce pas là cet *Oppidum*, cette vallée profonde où coule une rivière sinueuse, cette fontaine assiégée par les Romains, et défendue, avec des prodiges de valeur, par quelques héros répandus sur les murs de la place! — Portez vos regards un peu plus loin. Nous sommes au 4^{er} juin 1580. Le siège de Cahors est terminé; mais tandis que vous apercevez de tous côtés, au milieu des rues, sur les habitations, aux vêtements et à la physiologie de tous les personnages de la scène, les traces d'une lutte sanglante et terrible; sur le visage du roi de Navarre on voit l'expression d'un sentiment d'orgueil et les marques d'une vive admiration pour un peuple valeureux, dont il deviendra le père! Henri IV, sur le point de quitter la place, a rassemblé ses officiers pour leur déclarer qu'il leur fait défense de démolir les temples et les monastères de la cité: il leur enjoint d'empêcher tout désordre et pillage dans ladite ville! — D'un autre côté, représentez-vous les traits des hommes qui ont illustré le pays, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux temps modernes. De même que tout ami de son pays est charmé à la vue de la figure grave du maréchal Bessières, de la magnifique prestance du roi Murat, il verra avec intérêt la physiologie douce et béate du pape Jean, les traits expressifs et malins de Clément-Marot, la figure austère et fine de Fénelon — Quels enseignements et quels exemples! Rien peut-il mieux se graver dans la mémoire de nos enfants; rien peut-il mieux éveiller en eux le sentiment artistique? rien peut-il mieux développer au cœur le sentiment du beau? Quel sujet d'orgueil et quel objet de douces émotions!

Eh bien, chaque année, une obole de chacun d'entre vous peut augmenter votre trésor. Chaque année, des hommes spéciaux peuvent avoir pour mission de faire choix d'un tableau de mérite dans les expositions de la capitale ou de la province; chaque année, sur l'ordre que vous pourrez donner, un artiste distingué peut faire la copie d'un tableau connu: bien mieux, il peut fixer un nouveau souvenir de vos annales et vous traduire, vivante et fidèle, l'image des grandes actions de vos pères. — Citoyens! des hommes qui doutent de tout, ont dit que notre siècle avait quelque analogie avec le siècle de décadence de l'empire romain, où le peuple demandait à grands cris *panem et circenses!* — Demandez des spectacles nobles et grands, de la nature de ceux dont il vient d'être parlé, et vous aurez convaincu ces hommes de scepticisme et d'impiété.

Nous terminons. — Certes, nous eussions encore pu envisager sous bien des rapports la bienfaisante innovation d'un musée. Nous pourrions montrer son utilité au point de vue de l'instruction de la jeunesse; car on pourrait dire, d'une telle institution, ce qu'on a pu dire du genre de notre grand poète de l'apologue, c'est qu'elle est destinée à charmer et à instruire les gens de toute condition, de tout sexe, de tout âge: elle est un jeu et un enseignement! — Mais il est temps de clore une étude déjà bien étendue. — Nous demanderons peut-être plus tard des développements nécessaires à un établissement semblable: il lui faut un spécimen des divers règnes de la nature: un musée d'histoire naturelle, une salle de minéralogie, une salle de conchyliologie, une galerie de sujets de la science ornithologique, un jardin de botanique, etc. Un dernier mot cependant. Nos méditations nous ont suggéré une idée pratique, indiquée plus haut et à laquelle nous nous attachons: elle pourrait devenir un commencement d'exécution de ce projet magnifique. Dans trois années, en 1863, à l'occasion du prochain concours régional, il serait à propos de faire une exposition de tableaux des artistes et amateurs des sept départements qui font partie de la circonscription, et d'y convoquer les artistes de la France entière. — Ce n'est pas tout. Il faudrait engager les personnes de notre localité et des départements limitrophes, propriétaires de tableaux de mérite, à les confier, à les exposer: il serait si attrayant de voir produire au grand jour les quelques chefs-d'œuvre que le pays possède et que le monde ignore! Nous ne sommes pas seulement convaincus à l'avance qu'une telle exhibition est de nature à exciter la plus vive curiosité: mais peut-être est-il des œuvres dignes de servir à l'histoire de l'art et capables d'exciter l'enthousiasme général! Peut-être est-il des détenteurs, qui, émus de l'intérêt que le public prendrait à la production d'un chef-d'œuvre, en feraient hommage au musée de la ville et se feraient un devoir de le livrer à l'admiration et à la reconnaissance de leurs concitoyens! Ne doutons jamais des bonnes actions et surtout sacrifices à ces pensées généreuses les préjugés mesquins et les calculs égoïstes de siècles arriérés, d'une société qui n'est plus la nôtre.

VI.

Conclusion.

Nous nous résumons: Une Académie de beaux-arts! Un Concours mensuel des jeunes artistes de l'école; une Exposition annuelle des artistes et amateurs de la localité; une Exposition solennelle, tous les sept ans, de tous les artistes français!

Un Musée dans Cahors! Voilà trois propositions que nous soumettons fidèlement aux réflexions sérieuses des hommes de goût et de cœur.

A. CALMELS, adjoint.

Chronique locale.

Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 21 juillet, pour la 1^{re} partie de leur session.

Par arrêté préfectoral du 7 juillet 1862, M. Bédines (Gabriel) a été nommé instituteur communal à Belmontet, en remplacement de M. Peyridieu, appelé au poste du Bourg.

Par arrêté de M. le directeur général de l'enregistrement et des domaines, M. Périer, vérificateur, au département du Cher, est nommé vérificateur de l'enregistrement et des domaines au département du Lot, en remplacement de M. Cartier, actuellement en résidence à Gourdon, et qui est nommé vérificateur au département du Var.

PRÉFECTURE DU LOT.

ARRÊTE

Du 5 juillet 1862.

Nous Préfet du département du Lot,

Vu la loi du 2 de ce mois, portant fixation du Budget général des dépenses et des recettes de l'Exercice 1863, et dont l'article 15 élève le droit sur les sucres;

Vu le décret du 2 juillet courant et la circulaire, du 3 du même mois, de M. le Ministre des finances, pour la publication immédiate de cette disposition de la loi;

Vu les ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817, déterminant les formes à suivre pour l'application immédiate des lois et ordonnances,

ARRÊTONS :

Article 1^{er}. — Les dispositions des articles 14 et 15 de la loi précitée seront exécutoires, dans le département du Lot, à partir de ce jour;

Art. 2. — Le texte desdits articles 14 et 15 sera, ainsi que le présent arrêté, inséré au Recueil des actes administratifs, publié et affiché immédiatement, aux lieux ordinaires et accoutumés, dans toutes les communes du département, par les soins de MM. les Maires.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la préfecture, le jour, mois et an dits.

M. ^{is} P. DE FLEURY.

Le *Moniteur* publie un décret portant que les sucres et mélasses importés en France, venant d'Angleterre et de Belgique, sont soumis aux droits suivants, décimes compris :

Sucres bruts de betteraves 44 francs les cent kilogrammes, raffinés, 55 francs; sucres candis ordinaires de Belgique, 58 francs; mélasses, 14 fr. 30.

Par arrêté du 13 juin dernier, S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes a décerné, sur la proposition du Conseil départemental de l'Instruction publique du Lot, des médailles et mentions honorables aux instituteurs et institutrices de ce département.

La liste de ces récompenses a été arrêtée, ainsi qu'il suit par S. Exc., pour les années scolaires 1859-1860 et 1860-1861.

1859-1860. — *Instituteurs*.

Médaille d'argent.

M. Rouquié (Justin), instituteur public à Fons.

Médaille de bronze.

M. Galtier (François), instituteur public à Felzens.

Mention honorable.

MM. Martinot (Antoine-Guillaume), instituteur public à Frayssinet.

Vialard (François), instituteur public à Grézels.

Institutrices.

Médaille de bronze.

M^{lle} Poujade (Ursule), institutrice publique à Aynac.

Mention honorable.

M^{lle} Delcrois (Marie), institutrice publique à Condat.

1860-1861. — *Instituteurs*.

Médaille d'argent.

M. Castagné (Etienné), instituteur public au Roc.

Médaille de bronze.

M. Pène (Jean-Pierre), frère Yvien, instituteur public à Cahors.

Mention honorable.

MM. François (Martin), instituteur public à Labastide-du-Vert.

Institutrices.

Mention honorable.

M^{mes} Vincent-Rouaux, sœur Agathe, institutrice publique à Castelnaud.

Morinot (Lucie-Pauline), institutrice publique à Thémines.

Une enquête doit être ouverte du 12 au 15 juillet courant pour statuer sur les travaux de dessèchement des marais communaux de Cavagnac et de Condat. — Sont nommés membres de la Commission d'enquête :

MM. Materre, membre du Conseil général, maire de Cavagnac, président.

De Salvagnac, propriétaire à Cavagnac. Dumas, maire de Condat.

Labrunie-Laprade (Léopold), propriétaire à Souillac.

Louradour, notaire à Beyssac.

Hier soir, Bernard Afaux, condamné à mort aux dernières assises du Lot pour crime d'assassinat, a été transféré à Gramat, où il a dû subir sa peine, ce matin, à six heures. Le bruit de la prochaine exécution d'Afaux s'était répandu en ville depuis lundi. Ce bruit avait pris de la consistance, par suite de la présence à Cahors de trois exécuteurs. Enfin, on sut qu'Afaux devait partir hier soir, à dix heures. Dès neuf heures, une foule nombreuse de curieux se pressait aux abords de la prison. A dix heures moins un quart, la voiture qui devait transporter Afaux à Gramat est arrivée devant la porte de la maison de Justice; elle a été introduite dans la cour, et le greffier s'est rendu immédiatement dans la prison d'Afaux, pour le prévenir que son pourvoi en cassation et son recours en grâce avaient été rejetés.

Afaux était appuyé de son lit. Il paraissait peu soucieux du sort qui lui était réservé. En recevant la communication du greffier, Afaux a conservé la même impassibilité dont il avait fait preuve aux débats. M. Labouysse, aumônier, s'est alors approché de lui: « Vous avez dû faire déjà le sacrifice de votre vie, lui a-t-il dit, vous n'avez plus aujourd'hui d'espoir qu'en la miséricorde divine; je ne vous quitterai plus, du reste, qu'à votre dernier instant. — *Et quand partons-nous?* demanda Afaux. — Tout de suite, répondit le géolier. — *Eh bien, partons. Bon soir, Singlande.* » Et prenant son chapeau et sa veste, qu'il mit sur les épaules, il se disposa à descendre l'escalier qui devait le conduire à la voiture. Une personne présente lui ayant fait observer que la nuit était fraîche et que, s'il n'endossait pas la veste, il pourrait avoir froid. — *Mais non,* répondit-il, *j'ai eu bien chaud toute la journée, et je peux bien me passer de ma veste, étant déjà vêtu d'un tricot.*

Afaux descendit tranquillement l'escalier. Il rencontra sur le palier la fille du géolier à qui il souhaita le bonsoir, et il monta ensuite en voiture, sans avoir besoin de l'aide de personne. L'aumônier et trois gendarmes prirent place à côté de lui. Un des gendarmes lui mit les menottes. *Ne me serrez pas trop fort,* lui dit Afaux, *je n'ai pas l'intention de vous échapper.*

Quelques minutes après, la voiture prenait la route de Gramat.

Jedi dernier a eu lieu à l'Académie française, la séance publique annuelle, présidée par M. de Montalembert qui a lu le discours sur le prix de vertu.

Dans la liste des prix décernés nous lisons le nom d'une de nos compatriotes: Jeanne Boy.

Voici en quels termes M. de Montalembert s'exprime dans son discours sur cette honorable personne.

Jeanne Boy, de Gramat (Lot), âgée 55 ans, doit également le surnom de *Mère des pauvres*, que lui ont décerné ses concitoyens, à vingt-cinq années de dévouement maternel ou de piété filiale pour les malades indigents et les enfants abandonnés.

Le 5 juillet, à huit heures du soir, un incendie se déclara à Souillac, à une grange appartenant à la maison d'habitation du sieur Iscard, tonnelier. Ce n'est que vers minuit qu'on a pu se rendre maître du feu. Tout a été brûlé. — On attribue ce sinistre à l'imprudence. — Les dégâts s'élèvent à 2,449 francs. — La grange était assurée à la compagnie *l'Union* pour une somme de 1,500 francs.

Un incendie a également consumé, ces jours derniers, à Lacapelle, diverses marchandises au préjudice de la nommée Jeanne Miral, marchande. La perte est de 2,000 francs. — Les marchandises étaient assurées à la compagnie *Nationale* pour 4,000 fr.

Hier soir, vers onze heures, le sieur Pousson Justin, marchand de meubles rue Boulevard, prévenait la police qu'il avait trouvé près de sa fenêtre du rez-de-chaussée une casserole en terre, remplie de matières inflammables déjà allumées.

Il pensait que cette casserole avait été placée en cet endroit par une main ennemie pour communiquer le feu à sa maison.

La police se transporta sur les lieux, où l'enquête qu'elle a commencée n'a produit encore aucun résultat.

La justice informe.

THEATRE DE CAHORS.

Mieux vaut tard que jamais, dit la sagesse des nations; c'est aussi ce que devaient dire les amateurs d'opéra qui applaudissaient dimanche soir au Théâtre; et ce que disaient aussi les profanes, comme j'en connais, qui n'allaient voir qu'une assemblée choisie, une réunion de femmes parées et rayonnantes. Tout le monde était donc content, les dilettantes avaient pâture à leurs nobles appétits, les flâneurs avaient moisson de jolis yeux, et de fraîches toilettes; aussi ce bonheur universel a-t-il engendré l'enthousiasme: on applaudissait tout, on exhalait tout, peu s'en faut, qu'on n'ait rappelé quelques artistes qui, pour le coup, eussent été stupéfiés de leurs succès. Il faut donc à côté de cet entrainement aveugle, apporter les paroles froides et calmes du critique impartial à chacun selon ses œuvres il sera dit et fait. Nous n'épouserons aucune querelle, aucune prévention, et pour commencer nous portons à la troupe réunie un hommage de sincère gratitude pour les bons moments qu'elle va nous faire passer: dorés et déjà nous lui donnons les remerciements que mérite son talent d'ensemble, et nous savons d'avance que nos critiques individuelles seront accueillies avec reconnaissance, puisqu'elles ne porteront que sur des défauts évidents que l'artiste aura tout intérêt à corriger.

Nous sommes les organes d'un public, nous sommes le reflet de ses impressions plus raisonnées, plus mûries. Les artistes savent, et ils y comptent beaucoup trop en général, que le premier mouvement est toujours généreux, enthousiaste. Ils sacrifient tout à faire vibrer cette fibre délicate, et ce premier élan obtenu, ils ont parfois le tort de s'endormir dans un premier succès. Ils ne craignent pas assez peut-être, ou peut-être encore font-ils peu de cas du juge froid et raisonnable, mais la critique veille, réveille et surveille.

Nous nous bornerons pour cette première représentation à cette manière de profession de foi; nous tenons essentiellement à ce que M. Donnay et ses artistes sachent bien que le *Journal du Lot* sera le plus chaud propagateur de leur talent, le plus heureux dispensateur des éloges mérités, comme aussi le plus sévère critique, le cas échéant. Et à ce sujet, en terminant nous dirons à M. Donnay, qu'il est urgent qu'il persuade bien à Messieurs les musiciens qu'il dirige, que l'indépendance de caractère qui fait le bon critique, fait le mauvais instrumentiste. Nous avons remarqué de la part du chef d'orchestre de nombreux efforts pour modérer certaines ardeurs de solistes: qu'il arrête ces fougues, cette soif de succès individuel, pour les tourner au profit du succès général, nous lui en serons reconnaissants.

Jedi soir, les Mousquetaires de la Reine, opéra comique en trois actes, et un Tigre du Bengale, vaudeville en un acte.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 juillet 1862.

17 Versements dont 5 nouveaux. . . . 2,332^f 48
3 Remboursements dont » pour solde. 170 »

TAXE DU PAIN. — 25 juin 1862.

1^{re} qualité 37 c., 2^e qualité 34 c., 3^e qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^f 15^c; 2^e catégorie, 1^f 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} caté., 95^c; 2^e caté., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^f 30^c; 2^e catégorie, 1^f 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^f 25^c; 2^e catégorie 1^f 15^c.

Pour la Chronique locale: A. LATTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Turin, 2 juillet.

Il est arrivé ce matin deux nouvelles importantes et favorables: la reconnaissance de la Russie et le mariage de la princesse Marie-Pie avec le roi de Portugal.

On connaissait depuis plusieurs jours les bonnes dispositions de la cour de Saint-Petersbourg; mais les retards apportés à l'acte officiel servaient de prétexte aux adversaires du gouvernement pour révoquer en doute cette reconnaissance à laquelle l'opinion publique attache un grand prix.

Rome, 4^{er} juillet.

Malgré l'indisposition qui a empêché le Pape d'officialiser à la fête de saint Pierre, Sa Sainteté a pu au moins y assister depuis le commencement jusqu'à la fin. Après la messe, le Saint-Père a lu, en latin, la protestation usuelle contre le Piémont, pour avoir refusé de payer, cette année encore, le tribut d'un calice d'or de la valeur de 2,000 écus romains. Sa Sainteté a ajouté que, quant à l'invasion et à l'usurpation des provinces pontificales, elle ne faisait que rappeler tout ce qu'elle avait déjà dit dans ses allocutions de 1859 et de 1860. Enfin, elle a fait ressortir, en termes énergiques, l'adhésion qu'elle avait reçue de l'épiscopat du monde catholique, en faisant allusion à l'adresse récemment signée à Rome par les deux cent soixante-quatre évêques.

Le pape a nommé général de l'ordre des religieux de saint François d'Assise le père Raphaël de Pontecchio, qui en était le procureur général.

Les religieux de l'ordre des prêcheurs ont élu pour leur supérieur général le père Jandel.

— Les nouvelles de Naples du 4^{er} juillet annoncent

que Garibaldi est arrivé à Palerme; ce voyage est entouré d'un grand mystère, dont on ne se rend pas compte.

L'arrivée à Naples des fils de Victor-Emmanuel est toujours fixée au 11 juillet, mais on ne dit pas si Garibaldi accompagne les princes. (Havas.)

POLOGNE.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un coup de revolver a été tiré sur le grand-duc Constantin lorsque, quittant le théâtre, il montait en voiture.

On assure que le grand-duc a été légèrement blessé. L'auteur de l'attentat a été arrêté. (Havas.)

AMÉRIQUE.

Un combat acharné a eu lieu le 16 juin près de Charleston. Il y a eu des deux parts beaucoup de tués et de blessés. Le principal journal de Charleston exprime la crainte que la ville ne tombe au pouvoir des fédéraux.

La flotille des canonnières fédérales qui était à la Nouvelle-Orléans est partie pour Wicksburg. Le général Beauregard est en route pour Richmond. — Rien de nouveau à New-York. (Havas.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

8 juillet.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* : Ces jours derniers, l'Empereur a passé la revue des troupes en garnison à Fontainebleau.

A cette occasion, et selon son usage, Sa Majesté a daigné remettre de sa main, à plusieurs officiers, sous-officiers et soldats, la décoration de la Légion d'honneur et les médailles militaires pour lesquelles ils avaient été proposés.

— M. le duc Pasquier vient de mourir dans sa quatre-vingt-seizième année.

Etienne-Denis Pasquier, ancien ministre, ancien président de la Chambre des pairs, ancien chancelier de France, membre de l'Institut, était né à Paris, le 22 avril 1767, d'une famille célèbre de magistrats qui compte parmi ses membres, au XVI^e siècle, le jurisconsulte et historien Etienne Pasquier. Le duc Pasquier, marié pendant la Terreur à la veuve du comte de Rochefort, morte le 6 juin 1844, ne laisse pas d'héritier direct de son titre. Il a adopté son petit-neveu Edme-Armand-Gaston, marquis d'Audiffret-Pasquier, substitué au titre ducal de son grand-oncle, le 16 décembre 1844.

— On dit que le départ du général comte de Montebello est ajourné à la fin de ce mois.

— La Cour de cassation a cassé, dans l'intérêt de la loi, l'arrêt de la Cour de Douai dans l'affaire Mirès.

On sait cependant que l'arrêt de Douai profite quand même à M. Mirès.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 9 juillet 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	214	67	24 ¹ »	78 k. 240
Mais....	38	20	15 ¹ 48	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 5 juillet. Célerié (Alexandre).
- 8 — Sollilliane Lucien-Gaspard, et Sollilliane (Joseph Léon), jumeaux.
- 9 — Cat (Emilie).
- 9 — Argueyrolles (Désiré-Louis-Auguste).

Décès.

- 6 — Doussot (Baptiste), cultivateur, 72 ans.
- 6 — de Brossardo-Mourat (Louis-Alexandre), brig. de gendarmerie en retraite, 75 ans.
- 8 — Tulet (Françoise), 41 mois.
- 8 — Rossignol (Marie), propriétaire, 50 ans.
- 9 — Corse (Marguerite), sans prof. 74 ans.
- 9 — Gardes (Françoise-Justine), modiste, célibataire, 24 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le Liniement-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promplement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartés, molettes, faibleses de jambes etc. (Se défier des imitations et contre-façons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm^s du dép^t.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n^o 1444, du 5 juillet 1862.

ÉTUDE

de M^e Besse de LAROMIGUIÈRE, avoué, à Cahors.

Suivant acte retenu par M^e Gayette, notaire à Lalbenque, et à sa date, le sieur Jean SABRIÉ dit GINARDEL, faisant vente d'une pièce de terre au sieur Jean FOURÈS, moyennant le prix de 2,000 fr. Sur la notification par FOURÈS de son acquisition aux créanciers inscrits, le sieur VERNHET Jean, de Cremps, a déclaré au greffe surenchérir du dixième, en conséquence, le tribunal a fixé au 26 juillet courant, la mise en vente aux enchères, à l'audience des criées, ladite terre, sur la mise à prix de 2,310 francs.

Signé à l'original :

Ch. Besse de LAROMIGUIÈRE.

ENTREPRISE RAMOND, BRUSIDOU ET C^o.

Nouveau Service

DE CAHORS A TOULOUSE

Départ de Cahors pour Toulouse 10 heures du soir.

et retour.

Départ de Toulouse pour Cahors 6 heures du matin.

Bureau : à Cahors, sur les Fossés, chez M. DUMEAU, marchand chapelier.

COMMISSION. Benzine Person EXPORTATION.

Employée par tous les teinturiers-dégraisseurs de Paris pour le nettoyage des étoffes et des gants, sans laisser aucune odeur. 2 francs le litre (prix de détail pour Paris et la province) ; le flacon 75 centimes. Contenance exacte de ceux vendus jusqu'à ce jour au détail : 1 fr. 25 cent. Contre un mandat sur la poste de 9 francs, on expédie franco (pour tous les pays se trouvant sur une ligne de chemin de fer) une boîte de douze flacons. — DÉPÔT GÉNÉRAL, 33, rue Dauphine, à Paris.

Demande de dépositaires pour chaque ville.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM

D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement d's forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sûr qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER

DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE

DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES

DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

— Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — St-Géré, Lafon ; — Souillac, Planacassagne. —

Bandage électro-médical

Brevet de 15 ans, s. g. d. g. MARIE frères, médecins inventeurs, rue de l'Arbre-Sec, 44, à Paris, pour la guérison des HERNIES. Ce bandage est le seul dont les nombreuses expériences faites par des médecins de la Faculté aient constaté les succès, tant sous le rapport de la parfaite contention des Hernies les plus difficiles et volumineuses que sur les propriétés curatives de nouveau système ; par son action électro-médicale, il resserre et fortifie les parties formant Hernie et assure la guérison. — On expédie franco, contre bon de poste de 15 fr. ; double 30 fr. — Prospectus.

RÉMY, aîné, Tapissier, GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera dans son magasin, à des prix réduits, une grande quantité de Papiers peints de la plus haute nouveauté. — On pourra choisir dans les prix de 40, 45, 50 et 60 cent., en coloris ; — de 70, 75 et 80 cent. en satiné mat ; — de 3 fr. à 3 fr. 50 cent., des paysages de Chine, vues et autres d'un mètre de large. — Le sieur Rémy tient toujours les articles meubles, passementeries, dorures, descentes de lit, étoffes pour meubles, et un grand choix de chaises vernies, paille osier et autres ; à 4 fr. 50 c. et 7 fr. Voltaires à 30 francs.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, à l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honorèrent de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

AVIS AUX INSTITUTEURS

EN VENTE

Chez Madame veuve Richard, libraire, à Cahors

MÉTHODE

INGÉNIEUSE

DE LECTURE

à la portée de toutes les intelligences

Pour apprendre promptement et très-facilement la lecture courante aux élèves de toutes les écoles et aux adultes.

PAR ANNA RESSEGUIER, Institutrice brevetée à Pern, (Lot).

A VENDRE

Vins vieux des premiers crus d'Albas. Récoltes de 1825, 1830, 1832, 1834, 1840, 1841 et 1843. S'adresser à M. BATAILLE, aîné, propriétaire à Albas.

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

CASTANET

Cartes de Visite

A VENDRE

Un beau Coupé-chaises d'occasion, Essieux à patente, Tilburys à deux roues, Phaéton neuf à quatre roues, Harnais plaqués et ordinaires à de très bons prix. S'adresser à M. E. ESCUDIÉ, carrossier, galerie De Fontenille, à Cahors.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris ; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

PASTILLES VICTORIA

DE J. WOTERSPOON ET C^o, FOURNISSEURS DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE.

Ces PASTILLES joignent à leur pureté et à leur saveur exquise la propriété d'être éminemment DIGESTIVES et de parfumer l'haleine.

Médailles d'honneur aux Expositions universelles de Paris de Londres.

PASTILLES de MENTHE ANGLAISE supérieures.

Au dépôt central, chez M. Vinel, pharmacien, à Cahors, et chez les Pharmaciens, Confiseurs et principaux Epiciers.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE.

Par le D^r JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre.

Sterilité. Débilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préventif.

Prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. sous doub. envel., chez l'auteur D^r JOZAN, 182, r. de Rivoli.

MASSON, Libraire, 26, r. de l'Ancienne-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

Du même auteur : D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

Prix : 5 fr. ; par la post., 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER eux-mêmes

faire préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 5 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

L'ELECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE, NEURALGIES, ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

LA BROUSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE

du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journallement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement ; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 33, Paris.

Prix : 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

Morto-Insecto

Pour détruire instantanément les PUCES, PUNAISES, FOURMIS, CHENILLES et tous autres insectes. Emploi facile et peu coûteux. Prix du flacon, 50 cent. — Dépôt, rue de Rivoli, 68, chez R. JULIEN, et dans les premières Maisons de Pharmacies, Drogueries et Epicerie du département. — Se défier des contrefaçons et imitations. On expédie en France et l'Étranger.

CHANGEMENT

DE DOMICILE.

ALCHIE, marchand chapelier, rue de la Mairie à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} août prochain, son magasin sera transféré dans la même rue, maison Carriol, en face M. Vinel, pharmacien.

Comme toujours, on trouvera chez lui un assortiment des plus complets de Chapeaux soie, feutre, castor, nouveauté-drap, paille, en tout genre, pour homme, et fantaisie, haute-nouveauté, pour enfant.

Le sieur ALCHIE profite de cette circonstance pour prévenir sa nom-

breuse Clientèle qu'il vient de faire l'acquisition du *Conformateur*, nouveau modèle qui lui permet de prendre mesure à la personne ayant la tête la plus difforme dans l'espace de quelques secondes, et se charge de faire fabriquer tout genre de chapeaux, sur mesure, sans augmentation de prix.

Il ose espérer qu'on voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à ce jour. Il fera du reste, tous ses efforts pour la mériter de plus en plus.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.